

Procès-verbal de la séance du 5 mars 2026

Présidence : M. Léo DURGNAT

Ouverture : 20H00

Ordre du jour

- 1/ Appel
- 2/ Adoption de l'ordre du jour
- 3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026
- 4/ Communications du Bureau
- 5/ Communications de la Municipalité
- 6/ **Préavis 85/2025** -Demande de crédit de soutien financier de CHF 125'000.- pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA
- 7/ **Préavis 92/2025** - Demande d'un crédit de réalisation de CHF 250'000.- TTC pour la résolution des problématiques de chaleur de l'école des Morettes
- 8/ Propositions individuelles et divers

1/ Appel

47 Conseillères et Conseillers sont présents.

Mme la Syndique Dominique-Ella CHRISTIN, Mme la Municipale Alice DURGNAT-LÉVI, M. le Municipal Jean-Marc BETTEMS

Excusés : MM. les Municipaux Jean de Wolff, Igor Diakoff

Mme Dominique ROGERS, Secrétaire – Mme Nathalie BITZ, Huissière

Excusé.es : M. Reuben BRAMLEY, Mme Rachel CAVARGNA DEBLUË, M. Benjamin CHASSOT, M. Louis DE BOURBON PARME, M. Franck ELOI, M. Jean-Laurent GUINCHARD, Mme Sofia LAPAIRE

Absent : M. Pawel GRABARZ

2/ Approbation de l'ordre du jour

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est adopté par 45 oui, 0 non et 1 abstention.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026

Le PRESIDENT ouvre la discussion.

A la page 860, 2^e paragraphe, M. Jacques Auberson signale que le référendum sur le taux d'imposition a été tenu en 2022 et non en 2023.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond que la formulation de phrase peut prêter à confusion. En décembre 2023, la Municipalité a opéré à une nouvelle priorisation de sa liste des projets/préavis pour la législature, renonçant à certains d'entre eux afin de donner suite au référendum qui avait bien eu lieu en 2022 et qui avait abouti au rejet des 3 points d'imposition demandé par la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026 est adopté par 38 oui, 0 non et 8 abstentions.

4/ Communications du Bureau

Scrutin du 8 mars

Le PRESIDENT remercie tout d'abord les personnes qui se sont portées volontaires pour le dépouillement. Les résultats de l'élection à la municipalité et au conseil communal seront annoncés conjointement au premier étage de la maison de commune à 17h, si le dépouillement est achevé.

Publication des rapports de commissions

Le PRESIDENT rapporte que hier, le Bureau a appris avec surprise, que les rapports des commissions préavis 85/2025 et préavis 92/2025, qui sont traités ce soir, étaient déjà accessibles en ligne sur le site de la commune. Ceci est en contradiction avec la décision du Conseil communal du 27 septembre 2018 qui précisait que les rapports seraient publiés immédiatement après la séance du Conseil à laquelle ils seraient traités. C'est d'ailleurs la pratique en place depuis plus de 7 ans. La décision de publier ces rapports a été prise unilatéralement par la Municipalité, et ce, sans même en informer le Bureau. En revanche, le rapport de la commission ad hoc ayant étudié le préavis 86/2025 " Café des Alpes " n'est pas accessible. Même si le préavis a été retiré, ce rapport est un document public qui doit être rendu accessible conformément au règlement du Conseil et à la loi sur l'information.

Le Bureau regrette vivement cette manière de faire qui nuit à la bonne collaboration et à la confiance entre les organes exécutifs et délibérant de la commune. Il demande donc instamment à la Municipalité :

- de publier tous les rapports signés, y compris ceux pour lesquels le préavis a été retiré,
- de respecter la décision du Conseil en ne publiant ces rapports de commission qu'immédiatement après la séance à laquelle ils sont traités,
- de respecter ses prérogatives en relayant ses éventuelles demandes concernant le Conseil communal au Bureau.

5/ **Communications de la Municipalité**

Service Administration générale, Urbanisme

La parole est donnée à Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, en charge de la direction.

Mme Dominique-Ella Christin excuse l'absence de M. Jean de Wolff et M. Igor Diakoff, tous deux absents pour des raisons professionnelles. Mme Durnat-Lévi, remplaçante de M. Diakoff, interviendra concernant les dossiers le concernant.

En réponse aux questions soulevées dans les communications du Bureau du Conseil, la Municipalité souligne que selon le nouveau règlement du Conseil communal, article 45 alinéa 13, les rapports de commission sont des documents publics dès qu'ils sont adoptés par les commissaires. Effectivement, le greffe a mis à disposition du public, au guichet et sur le site, ces rapports avant les débats en séance du Conseil. La Municipalité a adopté ce principe de transparence lorsqu'elle a appris que le Bureau du Conseil avait décidé de transmettre les rapports de commission à la presse avant la séance du Conseil. La Municipalité aurait dû en informer le Bureau, ce qui lui a malheureusement échappé et elle s'en excuse. La Municipalité « a agi en toute transparence, sans vouloir froisser qui que ce soit ou créer des tensions entre l'exécutif ».

Pour la Municipalité, la publication des rapports de commission avant les débats du Conseil offre une information essentielle aux Pranginois. La lecture de ces rapports leur permet de mieux saisir les enjeux politiques d'un projet et de participer au débat public en interpellant éventuellement leurs élus avant les débats en plénum et avant que la décision finale ne soit votée par le Conseil communal.

Service Bâtiments, Service Travaux publics, déchets voirie & espaces verts, Service Environnement

Etude d'aménagement de l'espace public des Abériaux et Programme de modernisation du port

En décembre 2025, la Municipalité a déposé deux communications municipales afin de présenter deux études effectuées en parallèle concernant le site des Abériaux. Il s'agit d'une part de *l'Etude d'aménagement de l'espace public des Abériaux* et d'autre part du *Programme de modernisation du Port*.

Les objectifs de ces deux études sont d'offrir une vision d'ensemble et à long-terme pour l'aménagement du site exceptionnel des Abériaux et de présenter un catalogue de variantes qui permettront, lors de la prochaine législature, de comparer et planifier des projets sur la base d'estimations chiffrées, tout en conservant la possibilité en tout temps d'ajouter de nouvelles orientations ; les études n'optent pas pour un projet unique en vue de son développement.

L'étude d'aménagement de l'espace public des Abériaux a été pilotée par deux services, soit le service Bâtiments et le service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts. Cette étude présente d'une part une stratégie végétale pour retrouver une unité globale du site et un plan des aménagements extérieurs, dont une

arborisation importante, une valorisation de la plage ou encore une amélioration de la gestion des déchets. L'étude présente d'autre part huit variantes de transformation de bâtiments existants ou de construction de nouveaux bâtiments et s'assure de leur intégration harmonieuse, y compris du point de vue paysager, et d'une utilisation rationnelle du sol. Ces variantes font suite à un état des lieux des locaux et bâtiments approfondi ainsi qu'à un examen des besoins en locaux supplémentaires exprimés. La variante huit permet de répondre globalement à la plupart des besoins en locaux supplémentaires listés dans le tableau des besoins des utilisateurs du site, du Football Club, du Club Nautique, de Swiss Disabled sailing, de GB Waypoint, de Concept Lémanique et de la Commune, pour un coût estimé à un peu plus de 2 millions.

L'étude de modernisation du port, pilotée par le service Environnement, liste un catalogue d'interventions et d'actions à apporter sur l'eau et pour les aménagements de stockage de bateaux sur le terre-plein en listant leur coût estimatif et leur priorité au regard d'une vision économique équilibré en termes de recettes et de dépenses.

Service Administration générale

Banc dédié à Roger et Janine Denogent

Fin 2025, la commune a eu le plaisir d'inaugurer un banc dédié à Roger et Janine Denogent en reconnaissance de leur généreux engagement dans la vie sociale de notre village, du soin apporté à l'embellir et à en valoriser le patrimoine.

Appartenance à l'association intercommunale Région de Nyon

Depuis le 1 janvier 2021, à la suite de la décision prise par voie de référendum, notre commune n'est plus membre de l'association intercommunale *Région de Nyon* (RdN). La commune travaille néanmoins en étroite collaboration avec RdN dans le cadre de nombreuses tâches de compétences communales ou cantonales déléguées par les communes ou par le canton à RdN.

Lors des réflexions menées en début de législature 2021-2026, la Municipalité a abordé la question de son appartenance à RdN et a estimé que, dans le respect de la décision prise peu de temps auparavant par les Pranginois, il ne serait pas légitime d'ouvrir à nouveau ce débat durant la législature 2021-2026. La question d'une nouvelle adhésion au sein de l'association RdN sera toutefois certainement d'actualité au début de la législature 2026-2031, soit plus de 7 ans après le référendum.

Règlement de la Municipalité

Le Règlement de la Municipalité explique notamment l'organisation de l'organe exécutif ou le déroulement de ses séances ordinaires. Il répertorie également les missions et tâches des 10 services de l'administration communale. Il a été remis à jour dernièrement ce qui a également impliqué une légère remise à jour du document Répartition des directions. Ces documents sont disponibles sur le site de la commune sous *Autorités/Municipalité/Règlement et Autorités/Municipalité/Composition de la Municipalité et directions*

Service Urbanisme

Aménagement du territoire – Zone d’activités économiques

Swissroc, propriétaire de la parcelle 329 d’environ 20’000 m² située en zone d’activités économiques, projette à présent d’y implanter un centre de données informatiques (Data Center), une activité qui créerait une trentaine d’emplois.

Service Environnement, Affaires sociales, Enfance & Jeunesse

La parole est donnée à Mme Alice Durnat-Lévi, Municipale, en charge de la direction.

Appel d’offre prestataire repas

La Commune de Prangins souhaite mettre en concurrence le marché de restauration scolaire, pour se conformer au régime légal des marchés publics. La procédure d’appel d’offre doit permettre de désigner le futur prestataire pour la préparation et la livraison de repas en liaison chaude, destinés à la cantine de l’accueil parascolaire de la commune de Prangins pour la rentrée scolaire 2026. L’estimation du marché total est de CHF 150’000.- HT par an, soit CHF 600’000.- HT pour 4 ans ou CHF 750’000.- HT pour 5 ans. Cette estimation étant supérieure à la valeur-seuil de l’accord intercantonal des marchés publics (AIMP) permettant d’organiser une procédure sur invitation (CHF 250’000.- HT), la procédure doit être de type ouverte ou sélective. Pour rappel, nous avons pendant plus de 10 ans le prestataire Compass, et depuis une année, nous avons recours à Eldora. Nous sommes en train de rédiger le cahier des charges.

STEP

Les pannes se succèdent : il a fallu remplacer une pompe en janvier puis un compresseur. En fin d’année passée, un système de piquet a été mis en place afin que les exploitants puissent intervenir même lorsqu’un incident intervient le week-end, ce qui est en général le cas.

Mobility

En ce qui concerne les deux bornes de recharge publiques dont la SEIC est propriétaire, un changement du prestataire de paiement au niveau national a entraîné fin septembre un problème de compatibilité avec la borne située sur la commune. La borne a finalement dû être entièrement remplacée. Les différents retours de la population sur cette situation ont témoigné de leur utilisation grandissante. En ce qui concerne Mobility pour les habitants, le rythme d’utilisation des véhicules a permis de rembourser 45.5% des coûts des contrats de location, proche des attentes de la première année selon le préavis (à savoir 50% du retour sur l’investissement de CHF 30’000.-). Pour rappel, Mobility octroie à la Commune 75% du montant perçu par ses clients. Les statistiques précises de Mobility restent confidentielles. En ce qui concerne l’utilisation de Mobility par le personnel communal, ce ne sont pas moins de 3’500 km qui ont été parcourus par les différents services en 2025. En plus d’être remboursés à 100% par Mobility, ces trajets ont favorisé une mobilité plus verte et ont permis d’économiser sur les notes de frais pour les déplacements professionnels des employés.

Bâtiments, Culture & sociétés locales

Il n'y a pas de communications pour ces services.

Finance, Informatique, Ressources humaines, Contrôle des habitants

En l'absence de M. Jean de Wolff, responsable de la direction, Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, invite le Conseil à prendre connaissance des entrées d'impôts à fin décembre à l'annexe 2 page 7.

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

La parole est donnée à M. Jean-Marc Bettems, Municipal, en charge de la direction.

Démontage des infrastructures du terrain de football A

Courant février, les installations ont été démontées par les collaborateurs du service travaux, voirie, espaces verts (ce qui a permis de faire des économies), les panneaux publicitaires par le FC Prangins, les mâts d'éclairage et coffre électrique par la SEIC. Le dégrappage pourra commencer en préparation de l'étape de terrassement (photos annexe 2 page 8 et 9).

Introduction d'horodateurs à Promenthoux 2026

Installation de trois horodateurs au printemps 2026. La mise en fonction sera effective pour le début de la saison de baignade. La gratuité du stationnement sera garantie pour les pranginois en présence du macaron officiel, dont la zone de validité sera étendue en conséquence.

Période : du 15 mai au 15 septembre - 7j./7j.

Plage horaire : de 10h00 à 22h00

Coût horaire : CHF 1.50/heure max. CHF 18.-/jour.

Les contrôles seront effectués par la PNR

Construction de décrochements : 2 à Bertoule et 1 à Trembley

Ces décrochements, dont les coûts sont couverts par le préavis 56/2024 amendé, seront réalisés dès l'ouverture des centrales de goudron (annexe 2 page 11).

Transfert du recyclage des textiles de TEXAID à TEXTURA 2026

La Municipalité a réfléchi à une manière de valoriser le recyclage des vêtements collectés. La commune travaille depuis de nombreuses années avec la société TEXAID qui envoie les vêtements récoltés également à l'étranger avec les conséquences désastreuses que l'on connaît pour les pays en bout de chaîne. Cette solution n'offrant aucun contrôle, ni aucune visibilité sur le devenir de ceux-ci, la commune a choisi Textura, une société qui emploie des jeunes personnes en difficulté professionnelle. Textura fait du recyclage textile un support pour l'insertion professionnelle dans le canton de Vaud et offre une réponse concrète à la problématique de la surconsommation textile. Depuis 30 ans, Textura collecte, trie et commercialise des textiles sur les communes vaudoises.

Fermeture de Vetropack St Prex. Livraison à AVJ transport à Eclépens

Le site de Vetropack n'accepte plus le verre usagé depuis février 2026

Le verre trié va aller à « AVJ déchèterie professionnelle » à Eclépens

Ce changement de destinataire aura un impact financier

+ CHF 2'500 (écopoints Curson et Morettes)

+ CHF 6'500 (déchèterie intercommunale).

Une solution locale de dépose du verre usager (HUB) est à l'étude avec la SADEC

- 6/ Préavis 85/2025** -Demande de crédit de soutien financier de CHF 125'000.- pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA

M. Régis Bovy, président et rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions du rapport de la commission.

Le président de la commission et la Municipalité ne souhaitant pas intervenir à ce stade, le **PRESIDENT** ouvre la discussion autour du préavis.

M. Peter Dorenbos relève que la demande de crédit servira à la restructuration 4 saisons de Télé Dôle avec un objectif de réalisation en 2050. Est-il dès lors judicieux de dépenser en 2026 de l'argent pour un projet qui sera réaliser dans un quart de siècle.

M. Régis Bovy répond que les demandes de soutien serviront également à la finalisation du bâtiment Le Lapin blanc.

M. Ralph Agthe demande quel est le montant nécessaire pour terminer les travaux de ce bâtiment.

M. Régis Bovy répond que l'enveloppe finale s'élève à 1,75 million et à 2,6 millions, selon le dernier préavis de Région de Nyon, pour le projet total avec la restructuration 4 saisons. Toutes les communes membres du DISREN (dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise) ont été mises à contribution à concurrence de CHF 29.- par habitant. Les communes non-membres, comme Prangins, ont été sollicitées l'année dernière pour participer sur cette même base.

M. Ralph Agthe témoigne de son incompréhension face au montant qu'il reste à investir pour finaliser un bâtiment « qui a déjà coûté extrêmement cher jusqu'à présent ». Il trouve le projet « très fragile » tant au niveau écologique que de la rentabilité. De son avis, on va vers une faillite à court ou moyen terme.

M. Régis Bovy répond qu'il n'est pas demandé 1,75 millions pour la finalisation du bâtiment, ce montant est celui de la demande de crédit de Région de Nyon. Les CHF 125'000.- demandés serviront à finaliser le bâtiment qui contiendra un restaurant qui sera prêt fin mars.

M. Jacques Auberson soutiendra le préavis. Beaucoup d'argent a été investi, entre autres par le Canton, il faut maintenant s'assurer que ce bâtiment soit enfin terminé.

Ce qui « dérange » Mme Samira Ben Khalifa est le fait que ces dernières années, la Commune a déjà été sollicitée à 5 reprises. Elle demande si cette demande de soutien sera la dernière.

M. Régis Bovy n'a pas de réponse à cette question.

M. Claude Favre rejoint l'avis de Mme Samira Ben Khalifa. Il estime que la Commune a déjà suffisamment soutenu Télé-Dôle SA. Il invite le prochain Conseil à être vigilant face à de nouvelles demandes dans le futur.

M. Régis Bovy corrige en précisant qu'il s'agit de la première demande de soutien. Les autres participations concernaient des projets spécifiques (financement du télé sièges Dappes-Dôle et l'aménagement des pistes du massif de la Dôle qui remonte à 2016) ou l'achat d'actions.

Mme Isabelle Hering ne soutiendra pas le préavis. Elle estime que ce n'est pas le moment de dépenser CHF 125'000.- au vu de la situation financière de la Commune. Il faut prioriser les projets. « Priorisons donc et investissons ce montant dans le préavis suivant ».

M. Peter Dorenbos rappelle qu'au moment du budget, le Conseil a approuvé une coupe de CHF 200'000.- dans le budget du personnel communal, ce montant aurait dû servir à pallier l'absence d'employés malades ou proche de la retraite. On refuse un budget en local mais on est prêt à donner un montant à l'extérieur sans savoir vraiment à quoi il va servir. Il rappelle que Région de Nyon a obtenu le crédit pour terminer le bâtiment ainsi que les contributions des communes membres du DISREN. Il n'y a « pas d'obligation de versés ces CHF 125'000.-, c'est juste une aide à l'exploitation ». Il propose de refuser ce préavis.

M. Claude Perret se dit « très surpris » de l'amalgame fait par M. Peter Dorenbos qui mélange la commune, Télé-Dôle et le DISREN. Il est clair qu'il ne s'agit pas d'un investissement, mais « d'un acte de solidarité ». Si le préavis est refusé ce serait faire preuve d'un grand égoïsme alors que de nombreux pranginois ont profité et profitent encore des installations à la Dôle. Cela nuirait également à l'image de Prangins.

M. Régis Bovy constate que l'argumentation à ce stade tourne principalement autour de l'aspect financier. Il souhaite mettre l'accent sur l'opportunité d'avoir un massif à proximité avec du potentiel et de saisir l'occasion de lui assurer également un futur non seulement pendant la saison hivernale mais également aux autres saisons.

M. Olivier Binz rejoint l'avis de M. Ralph Agthe. « Cela sent le fiasco à plein nez cette histoire ». Il rappelle que la commune est sortie de Région de Nyon, pas seulement, mais aussi en raison de ses visions et projets « pharaoniques », disproportionnés par rapport aux besoins de la région et « qu'elle revient constamment demander de l'argent ». Il met en garde le Conseil communal lorsque la prochaine municipalité reviendra sur le sujet Région de Nyon, « lisez tout ce qui a été écrit à l'époque là-dessus et réfléchissez bien ». Il refusera également le préavis.

M. Régis Bovy rectifie : la demande ne vient pas de Région de Nyon, mais de Télé Dôle SA.

M. Olivier Binz rappelle que Région de Nyon est actionnaire majoritaire de la société Télé-Dôle SA.

Mme Corinne Primus plaide pour une économie plus saine de la commune et de laisser aux communes qui en ont les moyens la charge de soutenir le projet.

M. François Krull rappelle que Prangins fait partie de la région et devrait à ce titre se montrer solidaire. Il admet que la gestion du projet de développement du massif de la Dôle n'a pas toujours bien fonctionné, une prise en main s'est faite il y a quelques années qui suit son cours, ayant mené à la construction du bâtiment le Lapin blanc. Cela s'inscrit dans une évolution beaucoup plus vaste, le tourisme quatre saisons. Il relève que c'est loin d'être gagné. Il va falloir faire une modification du plan d'affectation qui va engendrer de nombreuses oppositions. Mais c'est un beau projet et même si les finances de la commune sont un peu « en délicatesse », il votera en faveur du préavis.

Mme Bettina Venezia est en faveur du projet. Elle demande cependant s'il est possible de négocier une participation à la baisse.

M. Régis Bovy répond que le Conseil est libre d'amender le montant demandé.

M. André Fischer soutient le préavis. Il prend exemple sur un projet similaire à Laax qui avait aussi fait débat avant d'être implanté, succès à la clé.

M. Oswaldo Pozza relève que la solidarité n'était pas au rendez-vous lorsqu'il a été question de réduire le budget du personnel communal. Cela le fâche beaucoup. Il faut voter non à ce projet.

M. Bastien Clerc rejoint les propos de M. André Fischer. Il connaît très bien la région du Pays-d'Enhaut et le Saanenland. Depuis l'implémentation du Magic Pass, dont bénéficie également la région de la Dôle, on annonce pour le mois de mai et juin une fréquentation multipliée par 4 des hôtels, restaurants et montées mécaniques. On constate que la demande est là, en particulier dans notre région qui a probablement connu une des densifications les plus importantes de Suisse ces vingt dernières années. Même s'il est très conscient de la situation financière de la commune, il relève « la chance » que nous avons du fait de la prise en charge de nos enfants par le ski club de Nyon les mercredis sur le parking des Morettes pour les emmener skier à la Dôle. En l'absence d'un soutien à ce projet régional, il doute que cela reste possible.

M. Sébastien Rumley demande le vote à l'appel nominal. La proposition est soutenue par 1/5 des membres présents.

Mme Fabienne Zingg relève pour sa part qu'une augmentation de la fréquentation du massif va engendrer des nuisances pour l'environnement et la population de St Cergue déjà très impactée.

M. Claude Favre aimerait souligner qu'il faudra équiper le télésiège pour accéder avec des vélos à la Dôle.

M. Ralph Agthe fait remarquer que les discussions dévient du sujet. Ce soir, il faut voter pour ou contre un soutien financier à un bâtiment qu'il juge, pour sa part, démesuré et « qui va nous attirer plein d'ennuis plutôt qu'un vrai profit » et non la mise en péril de la pratique du ski à la Dôle. Il votera non au préavis. Cela n'empêchera cependant pas de réfléchir à d'autres projets « un peu moins pharaoniques » pour ce domaine.

M. Régis Bovy rétorque qu'il n'est pas question de voter pour ou contre le bâtiment le Lapin blanc qui existe et qui est terminé. Il s'agit de soutenir le projet de développement des activités 4 saisons qui assurera que ce bâtiment « ne tombe pas à l'abandon ». La prochaine étape est d'ouvrir le télésiège l'été moyennant quelques modifications pour y accrocher des vélos, ce qui est prévu dans le projet.

Les discussions s'écartant du sujet, M. Jacques Auberson souhaite déposer une motion d'ordre selon l'article 76 du règlement du Conseil communal, pour passer au vote. La proposition est soutenue par les 5 personnes qu'elle requiert.

Au vote à main levée, la motion d'ordre est approuvée par 41 oui, 3 non et 2 abstentions.

M. Régis Bovy est invité à lire les conclusions du préavis.

Au vote à l'appel nominal, le Conseil communal décide par 29 oui, 14 non et 3 abstentions.

1. d'accorder un crédit de soutien financier de CHF 125'000.- pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA,
2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 19 ch.7 du règlement du Conseil communal

Détail du vote nominal : annexe 4

7/ Préavis 92/2025 - Demande d'un crédit de réalisation de CHF 250'000.- TTC pour la résolution des problématiques de chaleur de l'école des Morettes

M. Blaise Cartier, président et rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc.

M. Blaise Cartier se réfère à l'amendement déposé hier par la Municipalité (annexe 3). La commission ad hoc a décidé unanimement de ne pas changer son amendement.

La Municipalité ne souhaitant pas faire de commentaire à ce stade, M. Blaise Cartier présente l'amendement de la commission ad hoc.

La Commission, unanime, propose d'amender d'un montant de CHF 83'000.- TTC la demande de crédit de réalisation du préavis 92/2025. Lors de l'étude du préavis, il est apparu assez rapidement que des honoraires relativement élevés pour des travaux, notamment de géocooling, avaient été inclus. Il s'est avéré qu'il s'agissait d'estimations. La commission a demandé au municipal en charge ainsi qu'à l'ingénieur thermicien de revoir ces estimations au plus près. Une économie de CHF 50'000.- a été proposée dans un premier temps. La Municipalité propose aujourd'hui un amendement à CHF 63'000.-

L'amendement de la commission hoc propose une solution ciblée et efficace en concentrant les ressources sur les priorités essentielles (stores, vitres), tout en limitant les dépenses superflues ou non indispensables. La commission maintient un montant de CHF 31'000.- pour le géocooling et CHF 8'000.- pour des divers et imprévus. Ce nouveau montant offre une garantie suffisante pour agir de façon déterminante sur les causes principales des surchauffes constatées et permet d'en réduire significativement l'impact financier.

Avant d'ouvrir la discussion autour de l'amendement de la commission, la parole est donnée à la Municipalité.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique explique que la Municipalité a étudié l'amendement de la commission. Adhérant à certaines propositions de baisse, la Municipalité a déposé un amendement. Elle en expliquera le contenu au moment de la discussion de celui-ci.

M. Jacques Auberson regrette que M. Igor Diakoff ne soit pas présent pour défendre son préavis.

En tant qu'avocate, Mme Isabelle Hering trouve « scandaleux » qu'autant dans le préavis que dans le rapport de la commission ad hoc on élude la question de la garantie. Les problèmes sont apparus quelques mois après la rentrée scolaire en 2015. On était alors encore dans les limites de garantie de 5 ou 2 ans. Mais on ne trouve nulle part trace de quelconques courriers qui iraient dans ce sens. Il s'agit de toute évidence d'un défaut de conception. Mme Isabelle Hering trouve inconcevable qu'on vienne 10 ans plus tard demander un budget de CHF 250'000.-, revu à la baisse par la commission qu'elle remercie au passage pour son travail, pour une problématique connue depuis le début. Elle votera néanmoins pour la demande de crédit amendée pour le bien-être des enfants et des enseignants.

M. François Krull soutient l'amendement de la commission. Selon lui un 3^e amendement pourrait être déposé pour supprimer les CHF 31'000.- pour les travaux de géocooling, car une fois de plus, on nous présente un préavis sans devis rentré.

M. Blaise Cartier explique que l'on vote un crédit et non la décision ou non de réaliser des travaux de géocooling, même si dans les faits celui-ci ne permettrait qu'une baisse de la température de 1C° à 2 C°. La commission a maintenu ce montant car il pourra permettre de financer d'autres solutions comme la plantation d'arbres. M. Blaise Cartier rappelle également que l'on vote un crédit de réalisation et non un crédit d'étude. Il n'y a donc pas besoin de recourir à des bureaux d'études, mais simplement de trouver des corps de métier qui effectueront correctement le travail.

Mme Alice Durgnat-Lévi invite le Conseil a refusé l'amendement, la Municipalité le juge trop important. Elle estime que d'une part, la commission sous-estime le coût de l'installation d'un système de géocooling. D'autre part, la Municipalité a reçu de la part du responsable du Service Bâtiments une demande expresse que Mme Alice Durgnat-Lévi lit au Conseil : « Notre souhait est d'être accompagné par un bureau d'étude car le sujet est très technique et nous ne souhaitons pas prendre de risque sur une transformation d'une installation existante, pour nous il n'y a aucun doute ».

M. Blaise Cartier, président de la commission, étant un professionnel dans ce secteur, M. Rémy Cochet estime que le Conseil peut lui accorder sa confiance et voter pour l'amendement de la commission.

M. Jacques Auberson demande si la Municipalité aurait maintenu sa demande de crédit initiale, si la commission n'avait pas déposé d'amendement. Le fait qu'un jour avant la séance, la Municipalité dépose elle aussi un amendement, le remplit de doutes.

Mme Alice Durgnat-Lévi rappelle qu'elle n'est pas porteuse du projet. Elle explique qu'en obtenant un crédit suffisant, la Municipalité a une marge de manœuvre et pourra chercher à faire des économies là où cela sera possible et de ce fait ne pas utiliser l'entier du montant crédité. Le cas contraire, si le crédit n'est pas suffisant, des travaux ne pourront pas se faire en conséquence.

M. Blaise Cartier rappelle qu'il connaît très bien le bâtiment. Il a fait partie du jury qui a voté le projet, de la commission pour le crédit d'étude, de la commission pour le crédit de réalisation ainsi que du groupe de pilotage initial. Il en connaît les défauts et pas nécessairement de ceux qui peuvent être pris en charge par des garanties. Le problème est beaucoup plus complexe. Il garantit au Conseil que le montant amendé sera largement suffisant pour apporter une amélioration à ce bâtiment.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, l'amendement de la commission est approuvé par 42 oui, 0 non et 2 abstentions.

La discussion est ouverte autour de l'amendement de la Municipalité qui propose de réduire de CHF 63'000.- la demande de crédit de réalisation. Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, informe que celui-ci a été déposé après avoir pris connaissance du rapport de commission ad hoc.

Mme Alice Durngat-Lévi informe que la plupart des réductions proposées ont été acceptées par la Municipalité. Les deux amendements diffèrent au niveau des travaux pour le géocooling que la Municipalité évalue à CHF 50'000.- et auquel la commission retire CHF 29'000.- pour les frais d'honoraires d'un bureau d'étude dont le Service Bâtiments souhaite pouvoir profiter, comme cela a été mentionné plus haut.

La discussion est ouverte autour de l'amendement de la Municipalité.

Au vu du vote très favorable de l'amendement de la commission, M. Jacques Auberson suggère que la Municipalité retire le leur.

Le PRESIDENT rappelle que celui-ci peut également être accepté. Les deux amendements seront ensuite opposés lors d'un nouveau vote.

En ce qui la concerne, Mme Alice Durngat-Lévi n'a toujours pas de précisions exactes de la part de la commission ad hoc sur ce qui a motivé une réduction de CHF 50'000.- à CHF 31'000.-

M. Blaise Cartier répond que les discussions ont été menées avec M. Igor Diakoff. Les explications c'était à lui de les donner ce soir. La commission a donné son argumentation. Au Conseil de décider maintenant.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, l'amendement de la Municipalité est refusé par 31 non, 9 oui et 5 abstentions.

Le PRESIDENT ouvre la discussion autour du préavis.

M. André Fischer se rappelle qu'à l'époque de la construction du bâtiment, un ami architecte avait pointé du doigt la fragilité des cadres de fenêtre pour de si grandes vitres.

M. Baise Cartier explique que certes le vitrage pose un problème, mais c'est surtout sur les stores qu'il faut travailler. Ceux-ci remontent actuellement automatiquement lorsque les vents dépassent une vitesse de 30 km/h. Les nouveaux stores sont garantis de rester en place jusqu'à des vents de 90 km/h.

Mme Fabienne Vazquez rend attentif sur le fait qu'il ne faudra pas attendre 10 ans avant d'entreprendre d'autres mesures si celles qui seront appliqués ne se révèlent pas satisfaisantes.

Mme Samira Ben Khalifa préconise la plantation d'arbres, comme cela avait été prévu dans le projet initial, au lieu du géocooling.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Blaise Cartier lit les conclusions du préavis.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité

1. d'accorder un crédit de ~~CHF 250'000.-~~ ~~TTC~~ CHF 167'000.-, tel qu'amendé pour la résolution des problématiques de chaleur de l'école des Morettes,
2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 19 ch.7 du Règlement du conseil communal.

Détail du vote : annexe 4

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, remercie au nom des élèves et des enseignants le Conseil pour ce vote. Elle remercie également la commission d'avoir œuvré très rapidement afin que les travaux puissent être effectués avant l'été.

8/ Propositions individuelles et divers

Mme Isabelle Hering rappelle que la Municipalité avait annoncé qu'elle déposerait un nouveau préavis relatif à la demande de crédit pour l'acquisition du Café des Alpes à fin février. Qu'en est-il ?

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond que la vente conditionnelle à terme avec un délai à fin mai, permet à la Municipalité de communiquer d'une manière un peu plus complète sur l'état du bâtiment, ce qu'elle n'avait pas eu le temps de faire avec le délai fixé à fin janvier.

M. Jacques Auberson informe la Municipalité que le radar Speedy au chemin Sous-le-Bois ne fonctionne plus. Faisant du télétravail deux jours par semaine, il constate également que les vitesses en zone 30 ne semblent pas respectées.

M. Jacques Auberson informe également qu'en accord avec le tenancier, le tea-room restera exceptionnellement ouvert jusqu'à 19H00 le dimanche de votations du 8 mars prochain.

M. André Fischer propose de reconduire une ancienne tradition. En fin de législature, le PRESIDENT réunissait les anciens et nouveaux élus pour une visite de la commune, suivie d'une collation.

Le PRESIDENT étudiera cette proposition au sein du Bureau.

M. Marc Pittet revient sur la déclaration de Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, selon laquelle un journaliste aurait eu connaissance de la teneur du rapport avant la séance du Conseil. Il pose la question de savoir d'où vient « la fuite ».

Le PRESIDENT explique que dans la séance du 31 janvier 2024, sous la présidence de M. Yvan Bucciol, le Bureau a été nommé comme organe délégué à l'information. Au sein du Bureau, il a alors été décidé de communiquer à la presse les rapports de commission sous embargo jusqu'au jour du Conseil, afin que la presse puisse effectuer un travail en amont et mieux saisir les sujets. Elle n'a donc pas le droit de divulguer ses rapports, ni aucune information qui s'y trouve avant que ceux-ci ne soient publiés.

M. Marc Pittet remercie pour le rappel. Si c'est sous embargo, il ne comprend pas pourquoi la Municipalité prend ce prétexte pour « elle » mettre sur le site ces rapports alors que le Conseil avait voté la publication des rapports après les séances du Conseil.

M. Claude Perret cite l'article 45 alinéa 13 du règlement du Conseil communal : « le rapport signé et daté adopté par les commissaires est un document public ». Il relève que le Conseil a voté ce texte lors de la révision du règlement du Conseil communal et c'est ce texte qui fait foi.

Le PRESIDENT lit un passage du procès-verbal du 27 septembre 2018. La présidente, Mme Clotilde Vuillemin soumet la question suivante au vote : « voulez-vous mettre sur le site les rapports de commissions avant la séance du Conseil ? ». Cette proposition a été refusée. Cette décision datant certes d'avant la révision du règlement, le Bureau, sous la présidence de M. Yvan Bucciol, a néanmoins jugé qu'en son temps le Conseil avait estimé que le travail du Conseil n'étant pas achevé avant le vote du Conseil, les rapports, certes publics, seraient publiés après les séances du Conseil. Il souligne également que la loi sur l'information prévoit des exceptions. A l'article 16, on peut lire que les autorités peuvent, à titre exceptionnel décider de ne pas publier ou transmettre des informations, de le faire partiellement ou différer cette publication ou transmission si des intérêts publics ou privés prépondérants s'y opposent. C'est la direction que le Conseil a pris dans sa décision de 2018. Si le Conseil souhaite revenir sur cette décision, il peut faire une demande dans ce sens.

M. Sébastien Rumley met en avant la séparation des pouvoirs. Ce n'est pas à la Municipalité à revenir sur une décision prise par le Conseil.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond que la Municipalité a agi en se basant sur le fait que les journalistes disposaient des rapports avant la séance et sur l'approbation du Conseil de la publication des rapports dès leur signature, comme l'a mentionné M. Claude Perret. La Municipalité « a cru bien faire » en distribuant en même temps ces rapports à l'ensemble du public, journalistes et population pranginoise. Si le Conseil souhaite revenir à l'habitude de ne pas publier les rapports avant les séances, la Municipalité « se pliera à sa volonté, même si quelque part cela va un peu à l'encontre de ce qui figure dans votre règlement ».

M. Marc Baumgartner demande s'il avait une raison politique de publier ces deux rapports en particulier.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond que c'est en interrogeant un journaliste sur ses sources d'information à la suite d'un article paru sur un préavis qui n'avait pas figuré à l'ordre du jour de la séance de janvier, que la Municipalité a appris que la presse recevait les rapports avant les séances du Conseil. Elle a dès lors estimé publier plus largement les rapports, étant occasionnellement confrontée à la demande d'information de pranginois, qu'elle a toujours refusée.

Le PRESIDENT souhaite mettre un terme à cette discussion en rappelant que le Bureau ne remet absolument pas en cause la publicité des rapports de commission, mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils doivent être publiés le jour où ils ont été déposés. Le Bureau a maintenu jusqu'à ce jour, une décision prise par le Conseil il y a 7 ans.

Mme Giovanna Bachmann rappelle que lors de sa présidence, elle a contacté le service juridique du Canton à ce sujet. Il lui a été répondu que le Conseil pouvait procéder comme il l'avait décidé. Il devait cependant, en vertu de la loi sur l'information, remettre le rapport à toute personne qui en faisait la demande expresse, mais à elle seule.

Mme Marina Parashkevova évoque une action menée par la Ville de Zurich : dès 2026, elle proposera une aide financière à toute personne qui fait réparer ses objets au lieu de les jeter. Elle demande si quelque chose de similaire pourrait être prévu à Prangins.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond que la commune tient à disposition à la déchèterie, ainsi que dans son fascicule de gestion des déchets, des adresses où l'on peut donner ses objets à réparer.

Mme Alice Durnat-Lévi poursuit en mentionnant la présence de repair-cafés 2 à 3 fois par année à Prangins. Une subvention à la réparation d'objets vient également d'être ajoutée au catalogue des subventions efficacité énergétique et énergies renouvelables.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, a mentionné l'utilisation d'un macaron pour s'assurer de la gratuité du parking à la Promenthoux. M. Vanni Vogel demande de quel macaron il s'agit et où se le procurer.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond qu'il s'agit d'un carton sur lequel figure le numéro de plaque du véhicule, qui doit être exposé avec le disque bleu pour tout stationnement gratuit dans la commune. Pour l'obtenir, il suffit d'en faire la demande.

M. Sébastien Rumley revient sur l'information de l'implantation d'un data center sur la commune. « Il y a des bons et des mauvais data centers ». Il prend l'exemple d'un « bon data center » construit sous un bâtiment locatif à Plan-les-Ouates qui chauffe 6'000 logements. Les mauvais data centers sont des gros cubes « qui font

énormément de bruit et qui ont tendance à faire augmenter le prix du courant dans les régions où ils se trouvent ». Il met aussi fortement en doute la capacité de générer 30 emplois. « Il faut prendre ce sujet très au sérieux et impliquer la Commune et peut-être même la population, afin de prévoir en amont les éventuelles oppositions qui pourraient être déposées si le projet devait aboutir ».

Mme Bettina Venezia poursuit en demandant si une mise à l'enquête sera prévue. Elle regrette que cette parcelle ne devienne pas une zone artisanale, comme cela avait été prévu initialement.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond que le propriétaire de la parcelle a des ambitions de construction dont il a informé la Commune, mais cela ne veut pas dire que le projet est abouti. Et de toute évidence, il y aura une mise à l'enquête.

Aucune information n'étant parvenue sur les répercussions des travaux à la RC1 sur le trafic routier, M. Jacques Auberson demande si les travaux, qui seront menés conjointement avec ceux du terrain synthétique, ont pris du retard.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond qu'il s'agit d'un gros chantier et qu'une importante planification est nécessaire, afin que tout se passe dans les meilleures conditions. Les travaux devraient commencer début mai.

M. François Krull demande quelle suite la Municipalité souhaite donner à l'étude sur l'aménagement du site des Abériaux. Il demande également quand sera déposé le règlement sur les arbres, attendu depuis le début de l'année.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond que l'étude sur l'aménagement du site des Abériaux contient des éléments chiffrés, très précis pour certains, qui pourront être utilisés par la prochaine Municipalité dans le cadre de son programme de législature.

Mme Alice Durnat-Lévi répond que le règlement sur les arbres est prêt, il pourrait cependant se décliner en directives suivant les décisions prises par la Municipalité. Celle-ci souhaite se donner le temps, afin de se déterminer en toute connaissance de cause sur le règlement qu'elle va adopter. Le règlement sera encore déposé d'ici la fin de la législature. Il sera probablement voté par le prochain Conseil.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

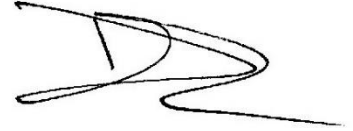
La présence est de 47 conseillères et conseillers. La séance est levée à 22H13.
La prochaine séance du Conseil communal de Prangins est fixée au

Mercredi 22 avril 2026

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS



Le Président
Léo Durnat



La Secrétaire
Dominique Rogers

Annexes mentionnées

**Annexes au procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 5 mars 2026**

1. Communications de la Municipalité déposées le soir du Conseil
2. Communications de la Municipalité
3. Amendement de la Municipalité Préavis 92/2025
4. Votes par groupe politique Préavis 85/2025 et Préavis 92/2025



Communications de la Municipalité

Séance du Conseil communal du 5 mars 2026

Document(s) distribué(s) lors de la séance du 5 mars 2026 selon l'information donnée lors des communications orales de la Municipalité

Service Administration générale

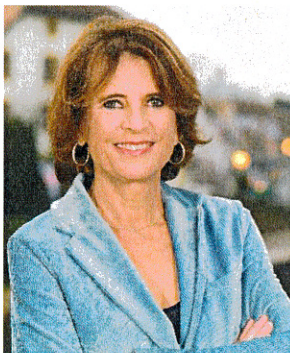
- *Répartitions des 5 directions de la Municipalité.* Chaque direction comprend un ou plusieurs services de l'administration communale. S'y ajoutent les représentations au sein d'un Comité de direction d'une association intercommunale, d'un Conseil de fondation ou d'un Conseil d'administration d'une société anonyme ainsi qu'au sein des conseils intercommunaux des associations intercommunales et au sein des assemblées générales des sociétés anonymes.

Service Environnement, Service Bâtiments et Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- Courrier municipal explicatif au Club Nautique de Prangins (CNPr) du 23 février 2026 concernant les deux études suivantes :
 - Etude d'aménagement de l'espace public des Abériaux (*Communication municipale No. 2/2025*)
 - Programme de modernisation du port (*Communication municipale No. 3/2025*)

REPARTITION DES DIRECTIONS

LEGISLATURE 2021- 2026



Mme Dominique-Ella CHRISTIN, Syndique - Parti: Entente Pranginoise

Direction : ADMINISTRATION GENERALE, URBANISME

Service Administration générale

Service Urbanisme

Service Administration générale

- Gestion des séances de Municipalité, du secrétariat et suivi des décisions
- Relations Bureau Conseil communal, votations/élections, registre civique
- Questions institutionnelles et exécution des arrêtés, décrets, loi et règlements cantonaux
- Organisation et coordination de l'administration communale, communications aux collaborateurs et activités transversales (gestion documentaire, y compris archives, etc.)
- Coordination de la communication propre à l'ensemble des services (Prangins Info, site internet, etc.)
- Economie de proximité et politique touristique
- Achats de biens immobiliers ou de terrains, droits de superficie, baux à ferme

Service Urbanisme

- Aménagement du territoire : planification et coordination de l'urbanisation, de la mobilité, de l'environnement et du paysage
- Elaboration de la stratégie en matière de mobilité, y compris transports publics, conception des projets d'espaces publics (mobilité, aménagements paysagers, places) et choix du mobilier urbain
- Préservation et valorisation du patrimoine bâti, arboré et paysager
- Protection du patrimoine arboré sur l'ensemble du territoire pranginois, gestion des demandes de dérogations (abattage ou élagage hors entretien courant) et des mesures éventuelles de compensation/remplacement qui en découlent, suivi de ce patrimoine
- Gestion de la police des constructions, soit les procédures de mise à l'enquête et la délivrance de permis de construire et d'habiter/utiliser

Représentation à la haute direction de personnes morales :

- Conseil de fondation de la petite enfance de Prangins (La Fourmilière) – 6 séances/année

Représentation au sein d'un Conseil Intercommunal ou d'une Assemblée générale (AG) :

- AG de l'Association des Communes Vaudoises (AdCV)

Remplaçant : **M. Jean de WOLFF**

Page 1 sur 6

Répartition des directions – Législature 2021-2026 - Adopté en séance de Municipalité du 23 février 2026

REPARTITION DES DIRECTIONS LEGISLATURE 2021- 2026



Mme Alice DURGNAT-LÉVI – Parti : *Alternative Pranginoise*

Direction : ENVIRONNEMENT, AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE & JEUNESSE

Service Environnement

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

Service Environnement

- Energies de réseau
- Coordination du plan climat pranginois dans le cadre de la démarche « Cité de l'Énergie »
- Gestion des subventions communales liées aux projets privés en faveur du climat et de la biodiversité
- Sensibilisation de la population à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables, à la biodiversité et à la mobilité sobre en carbone
- Vélos et véhicules partagés
- Forêts publiques, cours d'eau, coordination corridors biologiques
- Eau potable, station d'épuration (STEP)
- Port des Abériaux: administration et gestion, entretien et sécurité, soutien aux usagers

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

- Aînés
- Logements d'utilité publique
- Aides et subventions
- Relations paroisse
- Intégration

- Relations et coordination avec l'école et les partenaires scolaires
- Relations Réseau d'Accueil des Toblerones : accueil petite enfance et parascolaire (1P- 4P)
- Accueil parascolaire communal (5P - 8P)

- Accueil, encadrement (centre d'animation)
- Mise en place d'activités pour la jeunesse

Représentation à la haute direction de personnes morales :

- Conseil d'Administration Société Electrique Intercommunale de la Côte - 20 séances/année
- Conseil de Fondation de la petite enfance de Prangins (Présidence) 20 séances/année

Représentation au sein d'un Conseil intercommunal (CI) ou d'une Assemblée générale (AG):

- CI du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)
- AG de l'Association Régionale de l'Action Sociale (ARAS)
- AG de la Société Anonyme de Pompage et Adduction d'Eau Région Nyonnaise (SAPAN)
- AG de la Coopérative des Plantaz.
- AG de la Coopérative Cité-Derrière

Autres :

- Comité de direction - Entente intercommunale déchetterie – 2 séances/année
- Clinique dentaire
- Conseil d'Etablissement de Nyon et Prangins (Vice-Présidence) – 6 séances/année

Remplaçant : M. Jean-Marc BETTEMS

Page 2 sur 6

Répartition des directions – Législature 2021-2026 - Adopté en séance de Municipalité du 23 février 2026

REPARTITION DES DIRECTIONS

LEGISLATURE 2021- 2026



M. Igor DIAKOFF – Parti : Alliance Libérale de Prangins

Direction : BÂTIMENTS, CULTURE & SOCIÉTÉS LOCALES

Service Bâtiments

Service Culture & sociétés locales

Service Bâtiments

- Conception et réalisations des nouvelles constructions de bâtiments communaux
- Rénovations et transformations des bâtiments communaux
- Conciergerie, maintenance et entretien des bâtiments communaux
- Fonctionnement des installations des bâtiments communaux et optimisation de leur consommation d'énergie
- Locations et mise à disposition de salles des bâtiments communaux
- Gestion des baux à loyer

Service Culture & sociétés locales

- Organisation de manifestations culturelles
- Soutien à la création artistique
- Relations avec l'ensemble des associations locales dont le domicile est sur la commune

Représentation à la haute direction de personnes morales :

- Comité de direction de Police de la Région de Nyon (PNR) –20 séances/année
- Conseil d'Administration de la Coopérative Cité Derrière – 1 séance/année

Représentation au sein d'un Conseil intercommunal (CI) ou d'une Assemblée générale (AG) :

- CI du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS)
- CI de l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC)

Remplaçante : Mme Alice DURGNAT-LÉVI

REPARTITION DES DIRECTIONS LEGISLATURE 2021- 2026



M. Jean de WOLFF – Parti : Entente Pranginoise

Direction : FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, CONTRÔLE DES HABITANTS, INFORMATIQUE

Service Finances

Service Ressources humaines

Service Contrôle des habitants

Service Finances

- Politique financière et fiscale
- Comptabilité générale

Service Ressources humaines

- Recrutement
- Assurances sociales
- Politique du personnel (politique salariale, santé et sécurité au travail, etc.)

Service Contrôle des habitants

- Tenue du registre des habitants et mise à jour des données
- Prestations à la population en lien avec le registre des habitants
- Communication d'informations aux différentes administrations

Office Informatique

- Infrastructures informatiques et téléphoniques
- Imprimantes, photocopieuses

Office naturalisations

Représentation au sein d'un Conseil Intercommunal (CI) ou d'une Assemblée générale (AG) :

- AG de la Caisse Intercommunale de Pension (CIP)

Remplaçante : **Mme Dominique-Ella CHRISTIN**

REPARTITION DES DIRECTIONS LEGISLATURE 2021- 2026



M. Jean-Marc BETTEMS – Parti : Alliance Libérale de Prangins

Direction : TRAVAUX PUBLICS, DECHETS, VOIRIE & ESPACES VERTS

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- Réalisations des projets d'espaces publics (routes, aménagements piétons & vélos, aménagements paysagers, places, éclairage public).
- Développement, entretien et exploitation du réseau de canalisations des eaux claires et eaux usées (EC/EU)
- Gestion, valorisation, traitement des déchets
- Développement, entretien et gestion des infrastructures : déchetterie et éco-points
- Sensibilisation de la population à la thématique des déchets
- Gestion et entretien des routes, de l'éclairage public et du mobilier urbain
- Gestion des projets de stationnement, y compris macarons ou horodateurs, de la signalisation routière et du marquage au sol
- Gestion et entretien des espaces verts communaux, de natures diverses, y compris la plage, l'espace public des Abériaux et le cimetière, en y favorisant la biodiversité et le développement du patrimoine arboré
- Développement & gestion des infrastructures sportives et des places de jeux
- Renfort aux services de sécurité (PNR, SDIS) en cas d'urgence

Représentation au sein d'un Conseil intercommunal (CI) ou d'une Assemblée générale (AG):

- AG de la Société Electrique Intercommunale de la Côte (SEIC),
- AG de la Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC)
- AG de la Caisse Intercommunale de Pension (CIP)

Autres :

- Comité de direction - Entente intercommunale pour l'exploitation d'une déchetterie – 2 séances/année

Remplaçant : M. Igor DIAKOFF

REPARTITION DES DIRECTIONS LEGISLATURE 2021- 2026

Vice-présidences (du 1 juillet au 30 juin)

2021-2022: première Vice-présidente: Mme Alice DURGNAT-LÉVI, second Vice-président: M. Igor DIAKOFF

2022-2023: premier Vice-président : M. Igor DIAKOFF, second Vice-président : M. Jean de WOLFF

2023-2024: premier Vice-président: M. Jean de WOLFF, second Vice-président: M. Jean-Marc BETTEMS

2024-2025: premier Vice-président: M. Jean-Marc BETTEMS, seconde Vice-Présidente: Mme Alice DURGNAT-LEVI

2025-2026 : première Vice-présidente: Mme Alice DURGNAT-LÉVI, second Vice-président : M. Igor DIAKOFF

Adopté en séance de Municipalité du 23 février 2026, remplace et annule les versions précédentes

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Dominique-Ella Christin



Le Secrétaire



Basile Kaiser

MUNICIPALITÉ

N/réf. : 34.01.16/5635/6789
Affaire traitée par
Jean-Marc Bettems, Municipal
Service Travaux
travaux@prangins.ch
Igor Diakoff, Municipal
Service Bâtiments
batiments@prangins.ch
022 994 31 11

Comité du Club Nautique de Prangins
(CNPr)
Route de Promenthoux 4
1197 Prangins

Prangins, le 23 février 2026

Etude d'aménagement de l'espace public des Abériaux et Programme de modernisation du port

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

La Municipalité vous remercie pour votre courrier du 18 février 2026 et apporte les informations suivantes concernant les deux études précitées.

Objectifs des deux études atteints

Les objectifs de ces deux études sont d'offrir une vision d'ensemble et à long-terme pour l'aménagement du site exceptionnel des Abériaux et de présenter un catalogue de variantes qui permettront, lors de la prochaine législature, de comparer et planifier des projets sur la base d'estimations chiffrées, tout en conservant la possibilité en tout temps d'ajouter de nouvelles orientations; les études n'optent pas pour un projet unique en vue de son développement.

L'étude d'aménagement de l'espace public des Abériaux présente d'une part une stratégie végétale pour retrouver une unité globale du site et un plan des aménagements extérieurs, dont une arborisation importante, une valorisation de la plage ou encore une amélioration de la gestion des déchets. L'étude présente d'autre part huit variantes de transformation de bâtiments existants ou de construction de nouveaux bâtiments et s'assure de leur intégration harmonieuse, y compris du point de vue paysager, et d'une utilisation rationnelle du sol. Ces variantes font suite à un état des lieux des locaux et bâtiments approfondi ainsi qu'à un examen des besoins en locaux supplémentaires exprimés. La variante huit permet de répondre globalement à la plupart des besoins en locaux supplémentaires listés dans le tableau des besoins des utilisateurs du site, du Football Club, du Club Nautique, de Swiss Disabled Sailing, de GB Waypoint, de Concept Lémanique et de la Commune pour un coût estimé à un peu plus de 2 millions.

L'étude de modernisation du port liste un catalogue d'interventions et d'actions à apporter sur l'eau et pour les aménagements de stockage de bateaux sur le terre-plein en listant leur coût estimatif et leur priorité au regard d'une vision économique équilibré en termes de recettes et de dépenses. Chacune de ces études atteint ainsi parfaitement son objectif.

./..

Réponses apportées par les variantes des études aux besoins spécifiques exprimés par le CNPr

L'ensemble de vos besoins en infrastructures (selon votre document du 26 février 2025 ci-joint), qui vous permettront de poursuivre vos activités et de mener à bien les buts de votre association en respect des exigences et des réglementations actuelles, ont été intégrés dans les réflexions de ces études. Il en est de même pour d'autres utilisateurs, comme Swiss Disabled Sailing. Ainsi, comme illustré dans l'annexe ci-jointe, les variantes présentées dans ces deux études répondent, de manière quasi exhaustive, aux attentes que vous nous avez transmises. Nous avons déjà par ailleurs eu le plaisir de répondre concrètement à une partie de vos demandes en mettant à votre disposition des locaux au sein de la Villa du port dès l'été 2025.

En espérant avoir ainsi clarifié notre appréciation de ces deux études, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Comité, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique



Dominique-Ella Christin



Le secrétaire



Basile Kaiser

Annexe : Réponses apportées dans les études à vos besoins en infrastructures (votre document du 26 février 2025 avec référence aux variantes qui répondent à chacune de vos demandes)

Annexe au courrier de la Municipalité du 25 février 2026

En noir, les besoins en infrastructures formulés par le CNPr le 26 février 2025

En rouge, les réponses apportées à ces besoins en infrastructures dans les deux études.

Type	Dimension	Actuellement
<p>Vestiaires séparés H/F avec douches (si possible WC) 2 x 10 personnes/ 2 x 3 douches Si possible des wc</p> <p><i>Nous accueillons tout l'été plus d'une centaine d'enfants lors des camps tenus durant les vacances du lundi au vendredi (9h00 - 17h00). Durant le printemps et l'automne une vingtaine de juniors s'entraînent les mercredis après-midi, jeudis soir et samedis matin.</i></p> <p><i>Réponse apportée dans l'étude de l'espace public des Abériaux</i></p> <p>Page 32, Variante 5., dans le bâtiment des Abériaux « propose une transformation des locaux existants pour créer 2 vestiaires séparés Hommes/Femmes (2 x 10 personnes) avec douches (2 x 3 douches) avec au moins un WC » (45 m2 total)</p>	2x20 m2	Derrière le restaurant. Vestiaire unique ne répondant plus aux normes.
<p>Voilerie. Local non chauffé, mais très bien aéré, permettant d'entreposer les voiles au sec et de faire sécher le matériel (gilets, combinaisons, etc...). Idéalement pouvant servir de lieu de stockage aux dériveurs en hiver.</p> <p><i>Réponse apportée dans l'étude de l'espace public des Abériaux</i></p> <p>Page 25, Variante 2, derrière le bâtiment de la STEP « propose une voilerie soit un local non chauffé, mais très bien aéré, permettant d'entreposer les voiles au sec et de faire sécher le matériel « Gilets, combinaisons » (30 m2 total)</p>	15-20 m2	Rajout à côté du garage. 3m2. Totalement sous-dimensionné
<p>Atelier/ stockage. Local permettant d'effectuer les réparations courantes au matériel (voiles déchirées, accastillage endommagée, petites réparations sur les coques) et permettant de stocker dans un lieu sécurisé le matériel. Matériel d'entretien et de réparation, matériel de régata (bouées, ancres, filin), matériel bateaux moteurs, etc....</p> <p><i>Réponse déjà apportée (et intégrée dans l'étude)</i></p> <p>Atelier avec espace de stockage déjà mis à disposition dans le sous-sol de la Villa du Port, (30 m2 total)</p>	15 m2	Garage. <i>Nous pourrions le conserver</i>
<p>Salle polyvalente - Théorie, musculation, bureau</p> <p><i>Réponse déjà apportée (et intégrée dans l'étude)</i></p> <p>Bureau déjà mis à disposition au rez-de-chaussée de la Villa du Port, (15 m2 total)</p>	20m2	Inexistant

<p>Clubhouse. Endroit accueillant pour les membres mais aussi pour améliorer l'accueil lors de l'organisation de nos manifestations. Doit nous permettre d'organiser plus de manifestations, régates, championnat et placer Prangins encore davantage comme acteur important du Léman.</p> <p><i>Réponse déjà partiellement apportée (et intégrée dans l'étude)</i></p> <p><i>La salle polyvalente de détente avec cuisine ouverte située au rez-de-chaussée de la Villa du port, qui répond partiellement à la demande d'un clubhouse, est déjà mise à disposition du CNPr (50 m2 total). Cette salle ne peut toutefois faire office de véritable clubhouse pour l'instant car les manifestations sociales n'y sont pas autorisées par la convention signée entre le CNPr et la Municipalité en été 2025.</i></p> <p><i>Page 27, Variante 3, « optimisation de l'usage de la villa du port en y autorisant des manifestations sociales ». Le CNPr utilise encore le clubhouse actuel, soit l'édicule face à la grue de 10 m2 (décrit dans la colonne de droite). Il pourra être libéré par le CNPr dès qu'il sera autorisé d'avoir des manifestations sociales au sein de la villa du port pour le réattribuer au garde-port (voir colonne de droite)</i></p>	<p>30-40 m2</p>	<p>Edicule face à la grue. Env. 10m2. Ce local pourrait être conservé comme stockage.</p> <p><i>Page 27, variante 3, « le local dans le Bâtiment de service du port est réattribué au garde-port qui a exprimé le besoin d'avoir un atelier situé à proximité de la grue afin d'y entreposer notamment le matériel pour la grue et les outillages d'entretien de bateau.</i></p>
<p>AMENAGEMENT DU TERRE-PLEIN</p> <p>Stockage des dériveurs La délimitation entre la zone pic-nie et le stockage des dériveurs devrait être repensée. Il y a des problèmes de cohabitation et parfois de dégradation du matériel.</p> <p><i>Intégré dans l'étude de Programme de modernisation du port</i></p> <p>Gestion des déchets Le molok et le container à verre génère des problèmes d'hygiène et de sécurité pour nos utilisateurs (surtout les enfants). Ils sont situés à proximité immédiate des dériveurs. Il y a souvent des coupures aux pieds des enfants.</p> <p><i>Intégré dans l'étude de l'aménagement de l'espace public des Abériaux, page 12</i></p> <p>Gestion de l'espace De manière générale, l'activité du nautisme est mal répartie et concentrée autour de la grue/clubhouse. Cette utilisation mixte - artisanale et tertiaire - engendre des conflits mais surtout représente une zone de danger pour les utilisateurs.</p> <p><i>Réponse apportée dans l'étude de Programme de modernisation du port et dans l'étude de l'aménagement de l'espace public des Abériaux (pour les WC)</i></p> <p><i>Page 23, Variante 1, derrière le bâtiment des Abériaux, création de WC supplémentaires, y compris WC pour personnes à mobilité réduite. Les sanitaires situés dans le bâtiment de service du port implanté sur le terre-plein du port seront utilisés principalement par les navigateurs. La création de ces nouveaux WC publics permettra donc de diminuer considérablement le passage sur le terre-plein est du port tout en assurant un service de qualité aux utilisateurs de l'espace public des Abériaux.</i></p>		

WC/Douche

Les wc / douche ont été pensés et dimensionnés pour les plaisanciers. Aujourd'hui ils sont utilisés principalement par les utilisateurs de la zone de loisir et sont complètement sous-dimensionnés.

Réponse apportée dans l'étude d'Aménagement de l'espace public des Abériaux (pour les WC)

Page 23, Variante 1, derrière le bâtiment des Abériaux, création de WC supplémentaires, y compris WC pour personnes à mobilité réduite. Les sanitaires situés dans le bâtiment de service du port implanté sur le terre-plein du port seront utilisés principalement par les navigateurs. La création de ces nouveaux WC publics permettra de diminuer considérablement le passage sur le terre-plein est du port tout en assurant un service de qualité aux utilisateurs de l'espace public des Abériaux.

Mises à l'eau. D'une manière générale les deux mises à l'eau du port sont extrêmement mal pratiques, voir dangereuses. Elles manquent de dégagement de part et d'autre afin de permettre des arrivées sécurisées à des débutants. Situées au milieu du port elles obligent les dériveurs à traverser les rangées de bateaux avant de se sortir de l'infrastructure.

Une réflexion devrait porter sur le réaménagement de la partie est du port afin d'équiper d'une rampe de mise à l'eau permettant une sortie directe dans la baie de Promenthoux

Réponse apportée dans l'étude de Programme de modernisation du port

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Conseil communal du 5 mars 2026

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts, Service Bâtiments, Service Environnement

- Les objectifs de *l'Etude d'aménagement de l'espace public des Abériaux* et du *Programme de modernisation du port* sont notamment de présenter une vision d'ensemble du site des Abériaux accompagnée d'un catalogue de variantes/actions qui permettront, lors de la prochaine législature, de comparer et planifier des projets sur la base d'estimations chiffrées, tout en conservant la possibilité en tout temps d'ajouter de nouvelles orientations.
- Les variantes présentées dans les 2 études répondent de manière quasi exhaustive aux attentes en infrastructures transmises par le Club Nautique de Prangins, Swiss Disabled Sailing, GB Waypoint, Concept Lémanique, le Football Club de Prangins ou par la commune.
- *Le courrier explicatif municipal concernant ces deux études envoyé au CNPr est distribué durant la séance du Conseil communal.*

Service Administration générale

- Fin 2025 la commune a eu le plaisir d'inaugurer un banc dédié à Roger et Janine Denogent en reconnaissance de leur généreux engagement dans la vie sociale de notre village, du soin apporté à l'embellir et à en valoriser le patrimoine.



Service Administration générale

- Depuis le 1 janvier 2021, suite à une décision prise par voie de référendum, notre commune n'est plus membre de l'association intercommunale *Région de Nyon (RdN)*. La commune travaille néanmoins en étroite collaboration avec RdN dans le cadre de nombreuses tâches de compétences communales ou cantonales déléguées par les communes ou par le canton à RdN.
- Lors des réflexions menées en début de législature 2021-2026, la Municipalité a abordé la question de son appartenance à RdN et a estimé que, dans le respect de la décision prise peu de temps auparavant par les Pranginois, il ne serait pas légitime d'ouvrir à nouveau ce débat durant la législature 2021-2026.
- La question d'une nouvelle adhésion au sein de l'association RdN sera toutefois certainement d'actualité au début de la législature 2026-2031, soit plus de 7 ans après le référendum.

Service Administration générale (*suite*)

- Le *Règlement de la Municipalité* explique notamment l'organisation de l'organe exécutif ou le déroulement de ses séances ordinaires. Il répertorie également les missions et tâches des 10 services de l'administration communale. Il a été remis à jour dernièrement ce qui a également impliqué une légère remise à jour du document *Répartition des directions*. Ces documents sont disponibles sur le site de la commune sous *Autorités/Municipalité/Règlement* et *Autorités/Municipalité/Composition de la Municipalité et directions* ce dernier est distribué durant la séance

Service Urbanisme

- Swissroc, propriétaire de la parcelle 324 d'environ 20'000 m² située en zone d'activités économiques, projette à présent d'y implanter un centre de données informatiques (Data Center), une activité qui créerait une trentaine d'emplois.

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

- Lancement du travail pour un appel d'offre pour un prestataire de service des repas à l'accueil parascolaire de la Commune de Prangins pour les 8-12 ans

Service Environnement

- **STEP:** les pannes se succèdent – la mise en place d'un système de piquet permet des interventions rapides même lorsqu'un incident intervient le week-end, ce qui est en général le cas.
- **Mobility:** remboursement pour la première année complète de 45.5% des coûts des contrats pour les habitants. Retour de cashback de 100% pour le personnel communal.

Service Finances

Les entrées d'impôts à fin décembre 2025 sont les suivantes:

- Personnes physiques :
 - 22.4 M → + 1.1 M vs budget 2025 / +3.1 M vs 2024
- Personnes morales :
 - 1.8 M → -250K vs budget 2025 / -2.05 M vs 2024
- Impôts à la source:
 - 0.33 M → +150K vs budget 2025 / +50K vs 2024
- Entrées globales
 - 24.55 M → +1M vs budget 2025 / + 1.1 M vs 2024

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- **Démontage des infrastructures du terrain de football A**

Travaux effectués courant février par les collaborateurs du service travaux, voirie, espaces verts. Mâts d'éclairage et coffre électrique démontés/SEIC. Terrain prêt pour l'étape : terrassement.



Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts (*suite*)

- Démontage des infrastructures du terrain de football A



Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts (*suite*)

- **Introduction d'horodateurs à Promenthoux 2026**

Installation de trois horodateurs printemps 2026. La mise en fonction sera effective pour le début de la saison de baignade. Extension de la zone de validité des macarons de stationnement privilégié = gratuité pour les pranginois si présence du macaron officiel

Période : du 15 mai au 15 septembre - 7j./7j.

Plage horaire : de 10h00 à 22h00

Coût horaire : CHF 1.50/heure max. CHF 18.-/jour.

Les contrôles seront effectués par la PNR



Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts (*suite*)

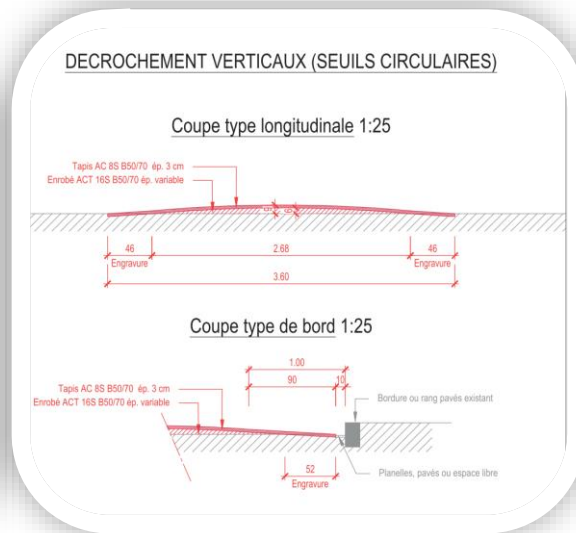
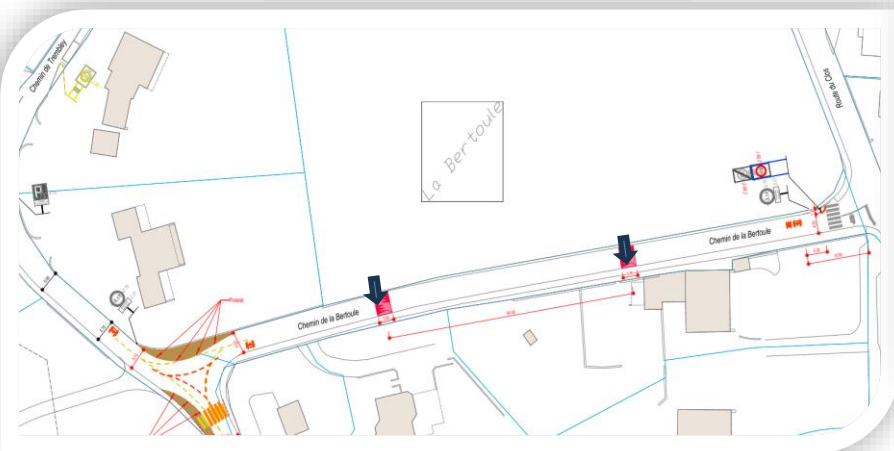
- **Construction de décrochements : 2 à Bertoule et 1 à Trembley**

Fermeture du chemin de Bertoule : 4 jours

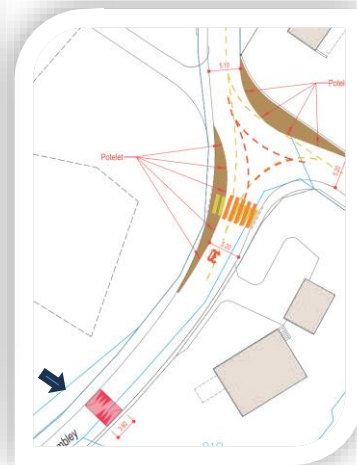
Fermeture du chemin de Trembley : 3 jours

Coût de réalisation disponible dans Préavis 56/2024 amendé

Bertoule 2 décrochements



Trembley 1 décrochement



Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts *(suite)*

- **Transfert du recyclage des textiles de TEXAID à TEXTURA 2026**

L'industrie du textile est responsable de près de 10% des émissions mondiales de CO2 ? Il est urgent de repenser nos systèmes de production et consommation textile dans une perspective d'économie circulaire et réduire l'impact environnemental.

Textura apporte une réponse concrète à la surconsommation textile en Suisse en maximisant la valorisation des textiles usagés et en offrant des alternatives durables pour leur réutilisation, leur transformation et leur recyclage.

TEXTURA

société coopérative
à but non lucratif.
Employabilité et
aide à l'insertion



Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts (*suite*)

- **Fermeture de Vetropack St Prex. Livraison à Eclépens AVJ**

Le site de Vetropack n'accepte plus le verre usagé depuis février 2026

Le verre trié va aller à « AVJ déchèterie professionnelle » à Eclépens

Ce changement de destinataire aura un impact financier

+ 2'500 CHF (écopoints Curson et Morettes)

+ 6'500 CHF (déchèterie intercommunale).

Une solution locale de dépose du verre usager (HUB) est à l'étude avec la SADEC

Municipalité

Préavis No.92/2025 – Demande d'un crédit de réalisation de CHF 250'000.- TTC pour la résolution des problématiques de chaleur de l'école des Morettes

Proposition d'un amendement déposé par la Municipalité

Dans sa séance du 2 mars 2026, la Municipalité a décidé d'apporter l'amendement suivant au préavis No. 92/2025 « Demande d'un crédit de réalisation de CHF 250'000.- TTC pour la résolution des problématiques de chaleur de l'école des Morettes » :

Le point 1 de la décision du préavis est présenté ainsi :

1. d'accorder un crédit de CHF 250'000.- TTC pour la résolution des problématiques de chaleur de l'école des Morettes,

La Municipalité propose de diminuer le montant de CHF 60'000.- pour un montant total de CHF 190'000.- TTC. Cette diminution comprend principalement la suppression de la pose de films solaires anti-UV et une révision à la baisse du montant pour l'installation du géocooling et des honoraires du bureau d'études. Le point 1 de la décision serait reformulé ainsi :

1. d'accorder un crédit de CHF ~~250'000.- TTC~~ **CHF 190'000.- TTC** pour la résolution des problématiques de chaleur de l'école des Morettes,

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 2 mars 2026 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique



Dominique-Ella Christin



Le secrétaire



Basile Kaiser

Votes par groupes politiques

Vote préavis 85/2025

	OUI	NON	ABST.
ALP	10	5	0
ALT	4	4	0
ENT	15	5	3
TOTAL	29	14	3

Préavis 92/2025

Amendement Municipal

	OUI	NON	ABST.
ALP	2	12	0
ALT	5	1	2
ENT	2	18	3
TOTAL	9	31	5

Vote préavis 92/2025

Amendement commission

	OUI	NON	ABST.
ALP	14	0	0
ALT	7	0	1
ENT	21	0	1
TOTAL	42	0	2

Vote préavis 92/2025

	OUI	NON	ABST.
ALP	14	0	0
ALT	8	0	0
ENT	22	0	0
TOTAL	44	0	0

